

Fiche technique santé-sécurité

IDENTIFICATION : Insecticide TRISTAR ^{MC} 70WSP	Note : Les espaces vides sont proscrits. Si une entrée ne s'applique pas ou si aucune information n'est disponible, inscrire « sans objet » ou « non disponible » dans l'espace prévu.
---	--

Section I

Nom du fournisseur Engage Agro Corporation	N° de téléphone d'urgence 1 866 336-2983
Adresse 1030 Gordon Street, Guelph, Ontario, Canada, N1G 4X5	N° de téléphone pour information 1 866 613-3336
Nom du fabricant Nippon Soda Co., Ltd.	Date de préparation : 2007-07-24 Révision : 2013-07-23
Adresse 2-2-1 Ohtemachi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165 Japan	Signature du responsable (facultatif) Nisso America Inc.

Section II Ingrédients dangereux/Identification du produit

Nom du produit : TRISTAR ^{MC} 70WSP		Usage spécifique : Insecticide		
N° LPA : 27127		N° EPA : 8033-22		
Ingrédients dangereux (Identification chimique précise, nom(s) commun(s))	PEL OSHA (mg/m ³)	CMAACGIH (mg/m ³)	Autres limites recommandées	% (facultatif)
(<i>E</i>)-N ¹ -[(6-chloro-3-pyridyl)méthyle]-N-2-cyano-N ¹ -méthylacétamide (N° CAS 135410-20-7) Nom ISO : ACÉTAMIPRIDE	Non listé	Non listé	Aucun	67,0 - 73,0
Silice amorphe, gel (Silice amorphe) (N° CAS 112926-00-8)	0,8 (MPT)	10	REL NIOSH (MPT) 6 mg/m ³	7,1 - 7,9
Silicate d'aluminium hydraté (Kaolin) (N° CAS 1332-58-7)	5 (MPT) (R)	2 (MPT) (R)	REL NIOSH (MPT) 5 mg/m ³ (R) 10 mg/m ³ (T)	5,0 -15,0
Autres ingrédients (secret commercial)				11,8 - 13,2
(R) : portion respirable		(T) : poussières totales		

Code IMDG : Sans objet Numéro ONU : Sans objet
Appellation d'expédition : Sans objet

Section III Données physico-chimiques

Point d'ébullition	Sans objet	Densité relative (H ₂ O=1)	0,33
Tension de vapeur	Non disponible	Point de fusion	98 °C Approximation
Densité de vapeur (AIR=1)	Non disponible	Taux d'évaporation (acétate de butyle =1)	Non disponible
pH	8,5 - 9,1 à 1 % p/p dilution dans l'eau à 22 °C	Densité	13 - 17 lb/pi ³ (libre)

Solubilité dans l'eau Environ 2,7 % p/p, susceptible de dispersion

Apparence et odeur Solide, poudre blanc cassé, inodore

(Reproduire localement)

OSHA 174, sept.1985

Section IV		Risques d'incendie et d'explosion		
Point d'éclair (méthode utilisée)	Limites d'inflammabilité		LI inf.	LI sup.
Non disponible	Sans objet			
Moyens d'extinction				
Poudre chimique, mousse antialcool, brouillard d'eau, neige carbonique (CO ₂)				
Techniques spéciales de lutte contre les incendies				
Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps.				
Évacuer tout le personnel dont la présence n'est pas essentielle, isoler la zone dangereuse et en proscrire l'entrée. Demeurer contre le vent si possible. Éviter les zones basses. Les personnes qui peuvent avoir été exposées à la fumée contaminée devraient immédiatement être examinées par un médecin et la présence de symptômes d'intoxication devrait être surveillée. Les symptômes ne doivent pas être confondus avec ceux d'un coup de chaleur ou d'une exposition à la fumée.				
Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion				
Comme tous les produits chimiques et organiques secs sous forme de poudre ou de poussière, ce produit peut représenter un risque d'explosion s'il est mélangé à l'air en proportions critiques et en présence d'une source d'ignition.				
Section V Données sur la réactivité				
Stabilité	Instable		Conditions à éviter	
	Stable	x	Aucune connue	
Incompatibilité (Matières à éviter)				
Agents oxydants puissants, acides forts et bases fortes.				
Produits de décomposition ou sous-produits dangereux				
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et/ou oxydes d'azote lors de la combustion				
Polymérisation dangereuse	Possible		Conditions à éviter	
	Impossible	x		
Section VI Données toxicologiques				
Voie(s) d'entrée : Inhalation? Oui Peau? Oui Ingestion? Oui				
Effets sur la santé (aigus et chroniques)				
DL ₅₀ par voie orale : (rat)		1064 mg/kg		
DL ₅₀ par voie cutanée : (rat)		> 2000 mg/kg		
CL ₅₀ par inhalation : (rat)		2,88 g/m ³ (4h)		
Irritation des yeux : (lapin)		Faible		
Irritation de la peau : (lapin)		Légère		
Sensibilisation de la peau : (cobaye) Négatif				
Chez les animaux de laboratoire, ce produit ne s'est pas révélé carcinogène et n'a démontré aucune toxicité pour le développement ou la reproduction.				
Carcinogénicité :				
	NTP	IARC	OSHA	ACGIH
ACÉTAMIPRIDE	Non	Non	Non	Non
Silice amorphe	Non	3	Non	Non
Kaolin	Non	Non	Non	A4
Signes et symptômes d'exposition				
Aucune information n'est disponible.				

Problèmes de santé généralement aggravés par l'exposition

Aucune information n'est disponible.

Mesures d'urgence et premiers soins

Yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis poursuivre le rinçage. Consulter un médecin ou un centre antipoison afin d'obtenir des conseils.

Peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison afin d'obtenir des conseils.

Ingestion : Appeler un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant l'arrière de la gorge avec les doigts ou en administrant du sirop d'ipéca, si disponible. Le cas échéant, administrer 1 c. à table (15 mL) de sirop d'ipéca suivie d'un ou deux verres d'eau. Si le vomissement ne se produit pas en 20 minutes, répéter la dose une fois. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ni tenter de la faire vomir.

Inhalation : Conduire la personne incommodée à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, appeler le 911 ou une ambulance et administrer la respiration artificielle, le bouche à bouche de préférence. Consulter un médecin ou un centre antipoison afin d'obtenir des conseils.

Ayez en main le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou le médecin ou lorsque vous vous présentez pour recevoir des soins.

Notes aux médecins

Il n'existe aucun antidote spécifique pour ce produit. Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Une surexposition à d'autres produits peut s'être produite.

Section VII Précautions pour la manutention et l'usage sécuritaires

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement :

Équipement de protection

NOTE: Voir les sections de TECHNIQUES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES et MANIPULATION (PERSONNEL) avant de procéder au nettoyage.

Porter un ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE approprié pendant le nettoyage. Évacuer le personnel. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps.

Interventions d'urgence – combinaison résistante aux produits chimiques, gants et bottes imperméables et protection du visage et des yeux.

En cas d'émission de poussières, porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH (respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour l'usage de pesticides ou une cartouche approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE pour l'usage de pesticides) pendant l'application.

Mesures d'évacuation et de sécurité : Le personnel qui manipule ce produit devrait avoir reçu une formation complète pour agir en cas de déversement ou de rejet. Porter l'équipement adapté à la situation.

Confinement initial

Endiguer le déversement. L'empêcher de pénétrer dans les égouts, les galeries et les zones basses. Endiguer avec de la terre ou du sable. Agir en conformité avec toute loi ou règlement fédéral, provincial ou local.

Confinement du déversement : Si on peut le faire sans trop de risques, arrêter le déversement. Suivre les directives de la section Nettoyage et élimination des déversements.

Nettoyage d'un déversement

Consulter la section VII pour l'équipement de protection personnelle requis pour la manipulation. Éviter la formation de poussières. À l'aide d'une pelle ou d'un aspirateur, déposer dans des barils de métal en vue de l'élimination. Tous les résidus de nettoyage et eaux de rinçage doivent être recueillis et éliminés correctement afin de prévenir la contamination du sol, des eaux de surface, de l'eau souterraine et des égouts. Empêcher toute contamination des eaux souterraines ou de surface.

Nettoyage et élimination des déversements

Balayer et déposer dans un contenant refermable approprié. N'utiliser aucun outil pouvant produire des étincelles. Éviter les conditions favorisant la formation de poussières. Nettoyer le produit résiduel en lavant la zone avec de l'eau contenant un détergent. Absorber l'eau de lavage pour l'éliminer. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Rapports ayant trait à l'environnement et à la réglementation : Ne pas évacuer par le système de drainage. Si le produit est déversé sur le sol, le sol contaminé devrait être prélevé et déposé dans des contenants appropriés en vue de l'élimination. Empêcher le produit de pénétrer le système public d'égouts ou tout réseau d'alimentation en eau. Signaler tout déversement à CANUTEC (1 800 424-9300).

Méthode d'élimination

Élimination des déchets

Ne pas contaminer les sources d'alimentation en eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.

Ne pas éliminer dans une décharge à ciel ouvert. Ne pas déverser dans une eau de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale en procédant à l'élimination de ce produit. La contamination par ce produit rendra l'eau, les aliments ou les fourrages impropres à la consommation humaine ou animale. Les déchets résultant de l'usage de ce produit peuvent être éliminés sur place ou à un site approuvé d'élimination des déchets. L'ajout d'autres produits chimiques, la transformation ou toute autre altération du produit peuvent rendre l'information de cette FTSS concernant la gestion des déchets incomplète, inappropriée ou de quelque manière différente en regard des lois et règlements fédéraux. Consulter les règlements provinciaux et locaux afin d'éliminer ce produit de manière appropriée.

Élimination des contenants

Rincer trois fois (ou l'équivalent). Les contenants peuvent alors être recyclés, reconditionnés ou perforés et éliminés dans un site d'enfouissement sanitaire, ou de toute autre manière approuvée par les autorités provinciales ou locales. S'ils sont incinérés, éviter l'exposition à la fumée.

Précautions pour la manipulation et l'entreposage

Manipulation (Personnel)

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler la vapeur ou le brouillard. Éviter d'inhaler les poussières. Se laver à fond après la manipulation. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, faire usage de tabac ou utiliser les toilettes.

Retirer les vêtements immédiatement si un pesticide s'y introduit, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Le personnel qui manipule ce produit devrait avoir reçu une formation complète pour en connaître les risques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement et des contenants mis à la terre/reliés à la masse pendant le transfert. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler la poussière ou le brouillard. Éviter le contact du produit avec les vêtements. Utiliser des méthodes de manipulation, d'entreposage et d'élimination qui préviendront la contamination de l'eau et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

L'hygiène personnelle constitue une importante mesure de contrôle de l'exposition au travail et les précautions qui suivent devraient être prises lorsque ce produit est utilisé ou manipulé :

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de faire usage de tabac ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si un pesticide s'y introduit, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après la manipulation du produit.

Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Manipulation (aspects physiques)

Ce produit peut présenter un risque d'explosion de poussières.

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges électrostatiques lorsqu'elles sont soumises à des frictions pendant le transport, le mélange ou le glissement.

Utiliser des mesures préventives adéquates, telles que la mise à la terre ou une atmosphère inerte lorsque le produit est utilisé en présence de substances inflammables, afin de prévenir l'ignition.

Il est recommandé que tout équipement de contrôle des poussières ou de transport de produits utilisé dans la manipulation de ce produit soit muni d'évents anti-explosion ou d'un système de suppression d'explosion, ou soit installé dans un environnement pauvre en oxygène. De plus, tous les éléments conducteurs des systèmes en contact avec ce produit devraient être liés à la masse et mis à la terre. Cette poudre ne devrait pas circuler dans des conduits ou tuyaux adiabatiques/isolants.

Utiliser seulement de l'équipement électrique de la classe appropriée.

Entreposage

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, les aliments ou les fourrages entreposés.

Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

Ne pas entreposer à l'intérieur ou près d'une résidence. Entreposer le produit inutilisé dans un endroit frais, sec, bien ventilé et verrouillé.

Ne jamais transférer ce produit dans un autre contenant pour son entreposage. Ne pas permettre l'entreposage prolongé dans un endroit où la température excède fréquemment 46 °C (115° F).

Section VIII Mesures de contrôle

Protection respiratoire (préciser le type)

Non requise normalement. Si vous utilisez un respirateur, porter un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour l'usage des pesticides ou une cartouche approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE pour l'usage de pesticides pendant l'application.

Ventilation	Ventilation locale Souhaitable	Spéciale Non requise normalement
	Mécanique (générale) Souhaitable	Autre Non requise normalement
Gants protecteurs Gants imperméables (caoutchouc)		Protection oculaire Lunettes de protection munies d'écrans latéraux,

Autres vêtements ou équipements de protection

Chemises à manches longues et pantalons longs, gants imperméables, chaussures et chaussettes et casque protecteur à l'épreuve des produits chimiques.

Pratiques de travail/hygiène

Contrôle technique

Pour les opérateurs travaillant dans des systèmes fermés, des cabines de commande fermées ou des cabines aériennes fermées utilisés en conformité avec les consignes de la Norme de protection des travailleurs (NPT) pour les pesticides agricoles [(40 CFR 170.240(d) (4-6)], l'EPP des opérateurs peut être réduit ou modifié tel que spécifié par le NPT.

Lorsque des contrôles techniques sont requis en raison des conditions d'utilisation ou d'un risque potentiel de surexposition, les techniques traditionnelles suivantes peuvent être mises en place pour réduire efficacement l'exposition des employés : ventilation générale / ventilation aspirante locale.

Équipement de protection personnelle

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou sérieusement contaminés avec ce produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour nettoyer/entretenir l'équipement de protection personnelle (EPP). S'il n'existe aucune recommandation de ce type pour des objets lavables, utiliser de l'eau chaude et du détergent. Entreposer et laver l'EPP séparément des autres vêtements. Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

Seuls les opérateurs protégés peuvent se trouver dans la zone durant l'application. Pour toute exigence spécifique à votre province ou territoire, consulter l'agence responsable de la réglementation des pesticides.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans une zone traitée avant la fin du délai de sécurité de 12 heures.

Les exigences pour la protection des yeux et du visage dépendront des conditions de l'environnement de travail et des pratiques de manipulation du produit.

L'équipement approprié répondant à la norme ANSI Z87 devrait être sélectionné en fonction de l'usage précis prévu de ce produit.

Tout contact avec les yeux doit être prévenu par le port de lunettes de protection à l'épreuve des produits chimiques et munies d'écrans latéraux, de lunettes antiéclaboussures ou d'un écran facial.

Une douche oculaire doit être mise à la disposition des travailleurs à proximité de la zone de travail.

Les applicateurs et autres opérateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et chaussettes et une casque protecteur résistant aux produits chimiques en cas d'exposition surplombante.

: Cette information provient de sources ou est fondée sur des données que nous croyons fiables. Toutefois, aucune garantie n'est donnée par Nippon Soda Co., Ltd. quant à l'exactitude absolue de cette information, quant au fait qu'elle soit suffisante ou que d'autres mesures ne soient requises dans certaines conditions particulières. :